



COMMISSION SPORTIVE DU 5 DECEMBRE 2019

Membres présents : F. BEUREL ; Jean Paul COURCOUX, Maurice JOUBIN, Jean-Yves LE DENMAT ; Marcel LE MOAL, David LE NORMAND , Michel ROLLAND.

JOURNEE DU 6/10/2019 :

PLOULEC H 1 / LANNION SERVEL 3 : D3 groupe A

Réserves de Lannion Servel 3 sur qualification et participation des joueurs de Ploulec'h 1

La commission,

Dit les réserves recevables en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification auprès du service licences à la Ligue de Bretagne de football

Dit que la licence du joueur Erwan COADALEN, enregistrée le 20/09/2019 était qualifié le 25/09/2019 ; L'Es Ploulec'h n'était pas en infraction

En conséquence, homologue le résultat.

ST JULIEN AS 2 / PLEDRAN CS 3 : D3 groupe F

Dossier transmis par la commission de discipline du 10/10/2019.

La commission,

Après étude des pièces du dossier et des rapports des clubs

Dit qu'un club tiers ne peut pas intervenir sur le déroulement d'une rencontre

Après vérification

Confirme que la rencontre a bien eu lieu

En conséquence, homologue le résultat acquis sur le terrain

ST ALBAN COTE PENTHIEVRE 1 / LAMBALLE FC 3 : D2 groupe H

Réserves de St Alban Penthievre sur qualification d'un joueur de Lamballe Fc 3 (sur classement)

La commission,

Dit les réserves recevables en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification auprès du service licences de la Ligue de Bretagne

Dit que le joueur Antoine GAUTIER était surclassé depuis le 12/09/2019 et pouvait participer à la rencontre
En conséquence, homologue le résultat

JOURNEE DU 27/10/2019 :

LANTIC FC 1 / COADOUT JS 1 : D3 groupe B :

Dossier transmis par la commission de discipline du 7/11/2019

La commission,

Reprend le dossier et applique la sanction prévue par la commission de discipline en donnant match perdu pénalité au Fc Lantic

A savoir : Lantic Fc : 0 but ; -1 point

Coadout Js : 3 buts ; 3 points

JOURNEE DU 17/11/2019 :

PLERIN FC 4 / TREMELOIR FC 1 : D3 groupe F

Réclamation article 92 Ter 1 des règlements de la LBF de Tréméloir Fc sur qualification et participation des joueurs de Plérin Fc

La commission,

Dit la réclamation recevable en la forme

Après étude des pièces du dossier et vérification des feuilles de match de

R2 groupe B Plérin Fc 1 / Pleubian Pleumeur 1, du 10/11/2019,

R3 groupe I du 10/11/2019, Plérin Fc 2 / Paimpol St Fc 2,

D2 groupe C, du 3/11/2019, Plérin Fc 3 / Pordic Binic 2

Dit que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre contre Tréméloir

Rappelle aux dirigeants de Tréméloir qu'en cas de match remis, c'est la nouvelle date de la rencontre qui est prise en compte pour la qualification des joueurs

En conséquence homologue le résultat

JOURNEE DU 17/11/2019 :

PLOUHA CS 1 / BEGARD CS 2 : championnat féminin foot à 7

Réserves de Plouha Cs sur qualification et participation des joueuses de Bégard Cs.

La commission,

Après étude des pièces dossier

Dit les réserves non recevables, car non confirmées article 92 Titre 4 des règlements de la LBF.

En conséquence, homologue le résultat

JOURNEE DU 24/11/2019 :

BEAUSSAIS RANCE FC 1 / PLEUDIHEN ST 3 : D2 groupe H :

Match arrêté à la 75^{ème} minute suite à la blessure de joueurs

La commission,

Après étude de pièces du dossier et les circonstances survenue à la 75^{ème} minute

Donne match à rejouer.

ENTENTE DE BEG AR CHRA PLOUNERIN 1 / ST BRIEUC STADE 1 : D1 F seniors à 11 :

Match arrêté à la 20^{ème} minute suite à une blessure.

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Donne match à rejouer

COATREVEN ES 2 / TREBEURDEN PLEUM 3 : D3 groupe A :
Match arrêté à la 75^{ème} minute suite à blessure.

La commission,
Après étude des pièces du dossier
Donne match à rejouer.

JOURNEE DU 1/12/2019 :

ST CARREUC HENON 2 / TREMELOIR FC 1 : D3 groupe F
Match arrêté à la 42^{ème} minute suite à blessure

La commission,
Après étude des pièces du dossier et des rapports des deux clubs et de l'arbitre
Constate l'absence de feuille de match et met le dossier en attente.

BEGARD CS 1 / PLOUAGAT CHATE 1 : championnat féminin seniors à 11 :
Réserves de Plouagat sur le nombre de mutées sur le terrain. Article 80 section 11 des
règlements de la Lbf

La commission,
Dit les réserves recevables en la forme
Après étude des pièces du dossier et vérification auprès du service des licences de la ligue de Bretagne
Dit que 10 joueuses inscrites sur la feuille de match sont mutées alors que le règlement en autorise 6
En conséquence donne match perdu par pénalité à Bégard Cs
A savoir : Bégard Cs : 0 but ; - 1 point
Plouagat Chat : 3 buts ; 3 points
Et sanctionne le club de Bégard d'une amende de 10 € par licence au-delà du règlement soit 10 € X 4 = 40 €.
La commission sportive transmet le dossier au Comité de Direction pour suite à donner concernant toutes les rencontres jouées par l'équipe féminine de Bégard depuis le début de saison.

COURRIERS CLUBS :

ST CARREUC HENON : match St Carreuc Hénon, D4 groupe F du 6/10/2019
La commission, compte tenu des difficultés d'utilisation du nouveau logiciel, demande au club de Landéhen de faire preuve de sportivité et de bon sens pour le report de la rencontre

Donne match à jouer le 5/01/2019.

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 8/09/2019 :

D3 G : La Motte As bat Plémet Centre Bretagne par forfait

Journée du 22/09/2019 :

D2 H : St Alban Côte de Penthièvre bat Trégomar par forfait

D4 E : St Barnabé bat Plémet Centre Bretagne par forfait

Journée du 29/09/2019 :

Coupe du département : Trébrivan bat La Harmoye par forfait

Challenge du district : Pleudihen St bat Beaussaispleslin par forfait

Journée du 6/10/2019 :

D2 A : Ploubezre Us bat Trégastel Cs par forfait

D3 I : Guitte Guenroc bat Bobital par forfait

D4 A : Plestin As / Begard Cs : Plestin As bat Bégard Cs par forfait

Journée du 13/10/2019 :

Challenge du district : St Nicolas Pélem bat Plusquellec par forfait

Challenge du district : Plélo bat Kéridy par forfait

Challenge du district : Quessoy Us bat St Caradec par forfait

Journée du 20/10/2019 :

D4 A : Pays Rochois bat Ploubazlanec par forfait

D4 H : Créhen Pluduno bat Pleudihen St par forfait

Journée du 27/10/2019 :

Coupe du département : Kéridy bat Plougrescant Plou par forfait

Challenge du district : Ploubezre bat Coatreven par forfait

Challenge du district : Le Foeil bat La Chapelle Neuve par forfait

Challenge du district : St Nicolas Usap bat St Agathon par forfait

Challenge du district : Coëtmieux Andel bat Langueux par forfait

Challenge du district : Plaintel Sp bat St Caradec par forfait

Challenge du district : Plounévez Quintin bat Maël Carhaix par forfait

Challenge du district : Jugon les Vallées bat Beaussaisfc par forfait

Challenge du district : Ploumagoar Rc bat Boquého par forfait

Journée du 17/11/2019 :

Féminines à 7 : Dinan Léhon bat Langoat Js par forfait

Journée du 24/11/2019 :

D3 F : Tréméloir bat St Brandan Quintin par forfait

D3 H : Bréhand Evron bat Trégueux As par forfait

D4 A : Trégor Fc bat Langoat par forfait

D4 A : St Quay Perros bat Plougrescant Plou par forfait

D4 B : Guingamp Mayotte bat Plélo par forfait

FORFAITS GENERAUX :

D4 B : ST QUAY GOELO

D4 E : PLEMET CENTRE BRETAGNE

Le secrétaire de séance,
Michel ROLAND

Le Président de la commission
Jean-Yves LE DENMAT

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.